

Présentation du programme de coopération transfrontalière

ALCOTRA 2014-2020

(INTERREG V)
FRANCE – ITALIE

Zone éligible ALCOTRA

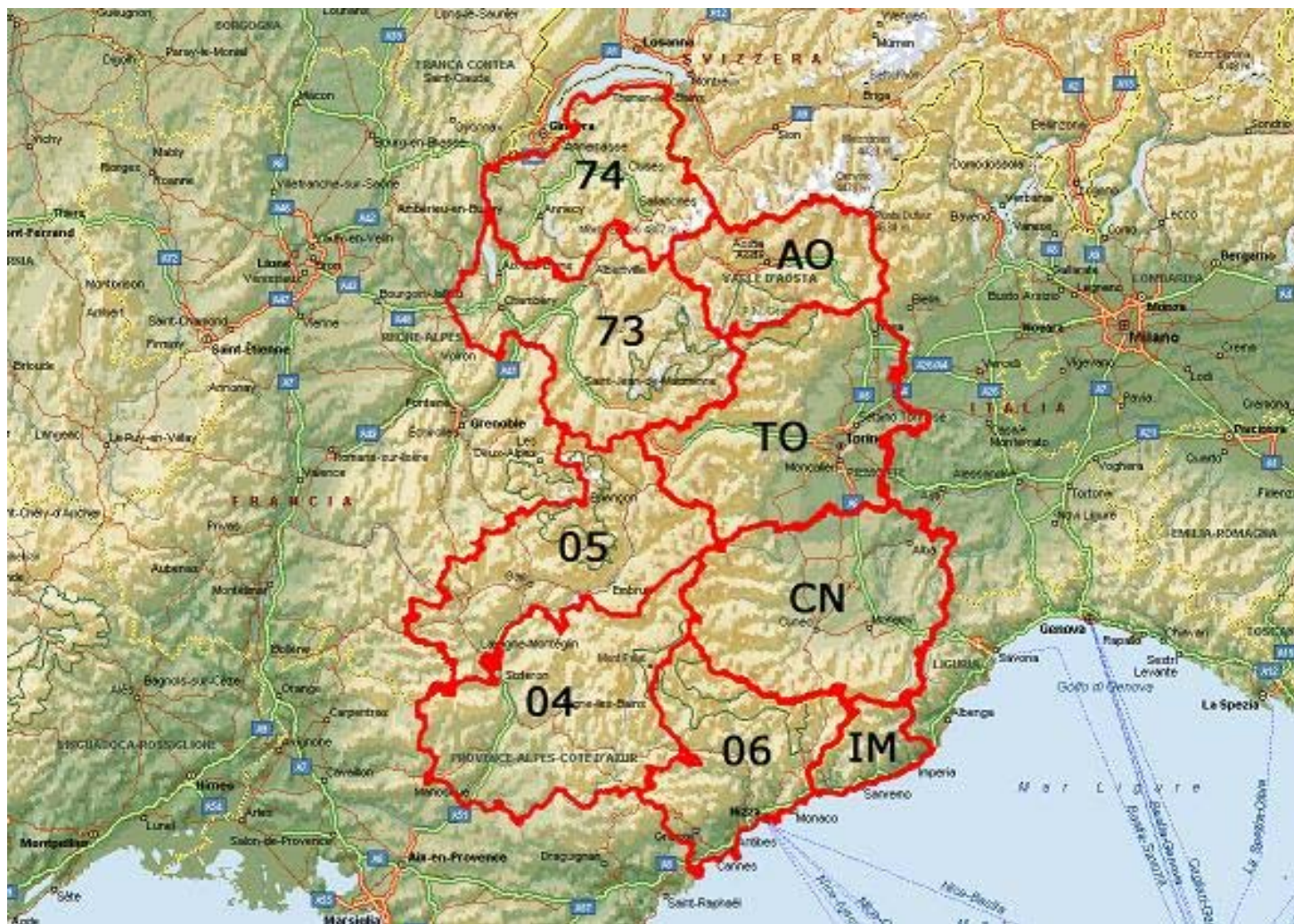
alcotra



Interreg

ALCOTRA

Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale



Zoom sur l'actualité ALCOTRA De 2007-2013 à 2014-2020, de nombreux changements ...

Autorité de Gestion : Région Piémont → Région Rhône-Alpes

Autorité nationale : SGAR PACA → Région Rhône-Alpes

Autorité de paiement : CDC → Région Rhône-Alpes

STC : Secrétariat Technique Conjoint → Secrétariat Conjoint

(STC) : basé à Menton

(basé à Turin)

Instruction : STC+Services Etat → SC + Régions + Départements concernés

Animation territoriale : distincte du STC → rattachée au SC

Taux de FEDER maxi : 85% ; 15% restants : CPN et/ou autofinancement

PC ALCOTRA

Enveloppe financière

- **2007-2013: FEDER :150M€**
- **2014-2020: 200 M€ pour l'ensemble du territoire
ALCOTRA**
Dont **71,7 M€ FEDER disponibles pour la France**
- **Augmentation de 15,1 % par rapport à 2007-2013**

Objectif global du programme

Favoriser la complémentarité et le dynamisme des territoires transfrontaliers ALCOTRA dans un objectif de développement solidaire et durable.

Les programmes CTE sont des outils susceptibles d'être mobilisés, qui « obligent » les porteurs de projets intéressés à construire une **proposition collective**, induisant une « **culture partenariale de l'Europe** ».

NB : Instruction 2014-2020 : favoriser les projets de qualité mettant en exergue une coopération transfrontalière évidente.

ALCOTRA, une stratégie déclinée en 4 axes d'intervention

AXE 1 – INNOVATION APPLIQUÉE

*Transfert de l'innovation
et
des technologies appliquées*

AXE 2 – ENVIRONNEMENT MIEUX MAÎTRISÉ

*Améliorer la résilience du territoire

(au changement climatique
et à la gestion des risques)*

AXE 3 - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

*Conservation environnementale
et
valorisation des ressources
naturelles et culturelles
par le biais du développement du tourisme
durable et de l'économie verte*

AXE 4 - INCLUSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

*Favoriser l'installation et la permanence
de familles et de personnes
en zones rurales et de montagne*

AXE I : INNOVATION APPLIQUEE 28,04 Md'€

FACILITER LE TRANSFERT DE L'INNOVATION ET
DES TECHNOLOGIES APPLIQUÉES.

OS 1.1 : Accroître le nombre de projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer les services innovants au niveau transfrontalier.

OS 1.2 : Développer les procédés innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique.



**Recherche et
innovation**



**Economie à
faible
émission de
carbone**

Exemples d'actions OS1.1 :

Aide à la création de coopérations avancées (pôles, *clusters*);
Accompagnement des échanges entre la recherche et les entreprises pour développer des processus et produits innovants ;
Echanges de bonnes pratiques autour des services supports à la création d'entreprises innovantes, aux incubateurs d'entreprises...

Exemples d'actions OS 1.2 :

Communication et information du grand public, pour changer les comportements ;
Formation des artisans et d'autres acteurs de la construction ;
Campagnes de sensibilisation des utilisateurs des édifices éco-compatibles ;
Utilisation de matériaux écologiques et locaux (bois, pierre) et réalisation de plans d'action intégrés pour l'approvisionnement de ces matériaux ;
Développement des méthodes et procédures de suivi de la construction ;
Valorisation des solutions techniques pour l'économie d'énergie dans les bâtiments ;
Expérimentation en laboratoire de matériaux novateurs pour en garantir la bonne qualité énergétique;
Réalisation de chantiers pilotes dans les bâtiments publics.

AXE II : ENVIRONNEMENT MIEUX MAÎTRISE 37,4 Md'€



Lutte contre le Changement climatique

AUGMENTER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE.

OS 2.1: Améliorer la planification territoriale institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique.



Exemples d'actions OS 2.1 :

Outils de pilotage, dispositifs d'information et d'observation pour surveiller les impacts du changement climatique sur des zones « type » ;
Echanges de méthodologie pour intégrer le changement climatique dans les approches sectorielles ;
Accompagnement au changement des comportements ;
Formations des techniciens et des élus en charge de l'urbanisme et de la planification territoriale

OS 2.2: Augmenter la résilience des territoires Alcotra les plus exposés aux risques.



Exemples d'actions OS 2.2 :

Intégration des réseaux et des données de suivi (éboulements, avalanches, inondations, séismes) ;
Développement de méthodologies et d'outils de suivis partagés ;
Application des nouvelles technologies de l'information pour consolider la résilience du territoire ;
Sensibilisation, information et formation de la population, des administrateurs et des opérateurs en matière de prévention des risques et de gestion des crises ;
Expérimentations de réponses innovantes face à des risques spécifiques.

AXE III: ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 84.12 Md'€

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER
LES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES
Y COMPRIS PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE
ET DE L'ÉCONOMIE VERTE.

OS 3.1 : Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA.

OS 3.2 : Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

OS 3.3 : Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.



**Environnement
et utilisation
efficace des
ressources**



**Economie à
faible
émission de
carbone**

Exemples d'actions OS 3.1:

Réhabilitation et valorisation des sites d'intérêt historique, paysager et environnemental ; modernisation des infrastructures d'intérêt traditionnel, touristique et des musées ;
Promotion d'une utilisation touristique durable des ressources culturelles, environnementales et paysagères ;
Sensibilisation des jeunes au patrimoine naturel et culturel.

Exemples d'actions OS 3.2:

Partage de banques de données, de cartographies, et mise en réseau des informations ;
Gestion coordonnée des parcs naturels, réserves naturelles et zones naturelles exceptionnelles, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
Promotion des services éco-systémiques ;
Création de couloirs et réseaux écologiques, valorisation de sites géologiques

Exemples d'actions OS 3.3:

Communication et information du public (résidents, travailleurs et touristes) ;
Études sur l'adaptation des solutions de mobilité innovantes aux infrastructures existantes ;
Échanges d'expériences et de méthodologies entre les territoires ;
Développement de services novateurs de mobilité durable pour la diversification de l'offre de transport.

AXE IV : INCLUSION SOCIALE 37,4 Md'€

FAVORISER L'INSTALLATION ET LA PERMANENCE
DES PERSONNES ET DES FAMILLES
DANS LES ZONES RURALES ET DE MONTAGNE.

**OS 4.1 : Favoriser les services socio-sanitaires
pour lutter contre le dépeuplement dans des
zones de montagne et rurales.**

**OS 4.2 : Accroître l'offre éducative et formative
et les compétences professionnelles
transfrontalières.**



**Inclusion
Sociale**



**Education et
formation
professionnelle**

Exemples d'actions OS 4.1 :

Développement de modèles organisationnels, systèmes d'information et de formation partagés dans les services socio-éducatifs, sanitaires et d'assistance à la population (notamment personnes âgées, étrangers, etc.);
Echange de bonnes pratiques entre les différents territoires ;
Mise en place de services innovants pour accroître l'autonomie à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes;
Soutien aux réseaux de proximité.

Exemples d'actions OS 4.2 :

Mobilité dans le cadre de projets pédagogiques communs ;
Modèles partagés de certification des compétences d'intérêt stratégique pour le territoire (par exemple secteurs touristique, hôtelier et socio-sanitaire) ;
Développement de pratiques innovantes, en particulier pour réduire l'abandon scolaire.

ALCOTRA, la typologie des projets

(voir DOMO en cours de finalisation)

Projets stratégiques

Projets à forts enjeux pour le programme. Une thématique est définie avec un partenariat pertinent au regard du thème choisi.

Plans Intégrés de Territoire - PITER

Comporte plusieurs thèmes, sur un territoire transfrontalier précis, avec maximum 10 partenaires et se décline en 5 projets simples : 4 objectifs et 1 projet de coordination. La coordination est assurée par un Comité de pilotage. Sa durée maximale est de 4 ans.

Plans Intégrés Thématiques - PITEM

Comporte un seul thème, sur l'ensemble de la zone Alcotra, avec maximum 10 partenaires. La coordination est assurée par un Comité de pilotage. Sa durée maximale est de 4 ans.

Projets simples

Au moins un partenaire italien et un partenaire français. La limitation financière est de deux ordres.

Budget médian des projets simples (seuls chiffres connus à l'heure actuelle) : **1.5 millions € (sans investissement) à 3 millions € (avec investissement)**

Durée moyenne du projet : **2 à 4 ans**

Organisation et calendrier

- **Mai 2015 : lancement du programme Alcotra**
- **15 juillet 2015 : 1er appel à projets simples pour les objectifs 2.2 – 3.1 – 4.1 et pour une durée de réalisation de 18 mois après notification**
 - **15 septembre 2015 : dépôt des dossiers**
 - sept-novembre : instruction (Alcotra + services régionaux)
 - fin novembre : programmation pour un démarrage début 2016
- **15 septembre 2015 : 2ème appel à projets simples pour tous les objectifs**
 - 15 décembre : dépôt des dossiers
 - janvier-février : instruction
 - mars : programmation
- **Janvier 2016 : Appel à projets de territoire PITER (multi-thématiques / 5 projets)**
 - janvier/mars - Phase 1 (2 mois): dépôt d'une stratégie de territoire
 - avril/mai – Phase 2 (2 mois) : dépôt 1 projet coordination + 2 projets simples
 - mai/juin – Phase 3 (2 mois) : dépôt 2 derniers projets simples
- **1 à 2 appels à projets simples par an**

NB : Dépôt des dossiers auprès du Secrétariat Conjoint de Turin – logiciel SYNERGIE CTE

Appel à projet / Dossier de candidature

- Voir DOMO en cours de finalisation -

- **Dossier de candidature** : contenu, ...
- **Critère d'éligibilité** : dimension transfrontalière, capacités financière, ...
- **Plan de financement** : % subvention ; CPN ; autofinancement
- **Instruction** : délais, services interlocuteurs
-

Merci pour votre attention.



Maurienne

Raphaëlle LONGHI-DETIENNE

Chargée de mission Coopération Transfrontalière

tél: +33.(0)4.79.64.12.48

cooperation@maurienne.fr



Savoie / Rhône Alpes

THIERY Margaux

Animatrice ALCOTRA, Alpes du Nord

tél: +33.(0)4.79.96.74.79

port.: +33 (0)6.70.22.33.65

margaux.thiery@savoie.fr

mthiery@rhonealpes.fr